

## *Préconisation d'emploi et d'entretien*

La pierre peut être endommagée ou tachée lors de sa mise en oeuvre par des produits à son contact (colles, mastics, ciments, chaux, sable, sous couches, etc).

Une vérification préalable et systématique doit être faite sur échantillon.

### **EMPLOI:**

#### Sols

Suivant *NF B 10-601, DTU 52.1 et 52.2, NF EN1341 DTU 43.1<sup>1</sup>*

#### **Règles générales :**

- Ne pas mouiller la pierre ni le support avant la pose.
- Ne pas arroser, ni recouvrir par un film non perméable après la pose.
- Le mortier de scellement doit être gâché par un minimum d'eau.
- Répartir les nuances naturelles de la pierre par un mélange harmonieux (présentation "à sec" pour valider le résultat escompté).

#### *A l'intérieur :*

- Coupure de capillarité et désolidarisation par interposition d'un film imperméable (polyane ou équivalent) entre support et mortier de pose y compris relevés.
- Joints périphériques et de fractionnement garnis par mastic souple étanche tous les 36m<sup>2</sup> ou 6ml maxi, sauf plancher chauffant 20m<sup>2</sup> ou 5 ml maxi).
- Joints entre dalles de 1 mm minimum.
- Pose sur support sec et d'au moins 2 mois d'âge.

#### *A l'extérieur :*

- Sous couche drainante entre support béton et mortier de pose.
- Drainage périphérique raccordé à un exutoire.



- Fractionnement des surfaces tous les 20m<sup>2</sup> par joints souples étanches.
- Joints périphériques résilients garnis par mastic élastomère.
- Joints entre dalles de 5 mm minimum, remplis de mortier ciment.
- Pentés supérieures à 1,5 cm/m du support béton et du revêtement pierre.
- Sur étanchéité : pose directe interdite, fractionnement tous les 10 m<sup>2</sup>.
- Interdiction de pose par temps de gel ou dispositif de mise hors gel.

## Murs

Suivant *NF B10-601, DTU 55.2, CPT 3266 du CSTB, DTU 20.1*

### **Règles générales :**

- Coupure de capillarité à la base du mur ou du revêtement.
- Protection en partie supérieure par bavette, tablette, couverture.

### **ENTRETIEN :**

Eliminer les poussières par balayage et aspiration et laver à l'eau claire à l'aide d'une serpillière humide ou par brossage mécanique sous un minimum d'eau, additionnée si nécessaire d'un savon chimiquement neutre (savon de Marseille en paillettes par exemple).

Proscrire les produits d'entretien contenant des oxydants ou des alcalis libres (soude, potasse, eau de javel, ammoniac,...) ,les produits acides même dilués, les abrasifs, les encaustiques dénaturées ou teintées.

## TRAITEMENTS DE SURFACE

Les traitements de surface exécutés après pose tels que ponçage, masticage, cristallisation, constituent des travaux supplémentaires qui doivent être confiés à des professionnels. L'application d'hydrofuge, d'anti-graffiti, de résines synthétiques ne peut être réalisée que sur un support sec et exempt de remontées capillaires. Totalement proscrite dans certains cas, elle se fait sous la responsabilité du fabricant des produits et de l'apporteur.

-----